

Le projet CSO WINS recherche des pratiques réussies de plaidoyer et de dialogue politique pour promouvoir le rôle des femmes dans la société dans la région euro-méditerranéenne

APPEL À PROPOSITIONS

Cet appel s'inscrit dans le cadre d'une initiative financée par l'Union européenne qui vise à renforcer le rôle des organisations de la société civile (ci-après, les organisations) agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le sud de la Méditerranée en renforçant leur capacité à mobiliser les décideurs politiques et l'opinion publique en vue de la défense et de la promotion des droits des femmes. Il est disponible sur www.iemed.org/propositions.

Notre but est de favoriser le transfert de leçons apprises et le travail en réseau des organisations dans le domaine du plaidoyer et de renforcer leur capacité à prendre part au suivi des politiques concernant les femmes à l'échelle euro-méditerranéenne

1. Objectifs

L'appel à propositions a pour objectif, d'une part, d'identifier 12 pratiques réussies de plaidoyer et de dialogue politique pour la promotion du rôle des femmes dans la société en vue de les valoriser à l'échelle euro-méditerranéenne, et d'autre part, de renforcer les capacités des organisations qui ont mis en œuvre ces pratiques réussies et de les mettre en relation avec d'autres organisations de la région.

2. Bénéficiaires potentiels

L'appel à propositions s'adresse aux organisations non gouvernementales de la région euro-méditerranéenne, qui poursuivent, en général, un objectif d'intérêt public¹ telles que les organisations de base, les organisations communautaires, les associations, les fédérations ou les réseaux thématiques².

3. Résultats attendus

1) Les pratiques sélectionnées seront modélisées afin d'encourager leur reproduction et application dans d'autres contextes à l'échelle euro-méditerranéenne.

2) Les pratiques sélectionnées seront amplement diffusées grâce à la distribution d'une publication auprès des organisations travaillant dans le domaine des femmes, des décideurs politiques, des bailleurs de fonds et des agences de coopération locales et internationales actifs dans la région.

¹ « European Policy Brief » disponible sur

http://ec.europa.eu/research/swafs/pdf/pub_other/optimising_civil_society_participation.pdf

² https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Organisation_de_la_soci%C3%A9t%C3%A9_civile

En partenariat avec:



Projet financé par
l'Union européenne

3) Les organisations sélectionnées seront conviées à un atelier de formation et de mise en réseau au Maroc (fin 2015) afin de présenter leurs expériences et de renforcer leurs liens avec des organisations poursuivant des objectifs similaires.

4) Les organisations sélectionnées auront l'opportunité de prendre part à des actions concrètes de plaidoyer et de travailler avec leurs pairs grâce à des périodes de jumelage (en 2016).

5) Les organisations sélectionnées pourront jouer un rôle actif dans le suivi des politiques en faveur des femmes et participer à un dialogue avec des autorités publiques lors d'une rencontre de dimension euro-méditerranéenne en Tunisie (premier semestre 2017).

4. Activités prévues

- Période d'envoi des pratiques: du 9 mars au 5 mai 2015
- Annonce des pratiques sélectionnées : mai 2015
- Modélisation des pratiques sélectionnées: mai-juillet 2015
- Atelier de renforcement des capacités : novembre 2015

Les organisations sélectionnées seront invitées à participer à un atelier de mise en réseau et de formation sur le plaidoyer d'une durée de 5 jours au Maroc.

- Périodes de jumelage: 2016

Suite à l'atelier de renforcement des capacités, les organisations sélectionnées auront l'occasion de participer à des échanges d'apprentissage avec d'autres organisations de la région.

- Dialogue au niveau euro-méditerranéen: premier semestre 2017.

Les organisations sélectionnées seront invitées à participer à la conception d'une stratégie de suivi des politiques concernant les femmes au niveau euro-méditerranéen et à dialoguer avec des décideurs politiques de haut niveau lors d'une rencontre en Tunisie.

Tous les frais de déplacement, de logement et de repas liés aux activités décrites ci-dessus seront pris en charge par les porteurs du projet.

5. Profil des bénéficiaires potentiels

- Être située dans un des pays de l'Union pour la Méditerranée (voir liste sur : <http://ufmsecretariat.org/fr/ufm-countries/>) ;
- Avoir mené régulièrement des activités dans la promotion du rôle des femmes dans la société ;
- Être familiarisée avec les politiques de l'UE relatives à la promotion du rôle des femmes dans la société ;
- Avoir une expérience en coopération internationale ;
- Maîtriser le français ou l'anglais ou l'arabe ;
- Être motivée pour prendre part au plaidoyer pour la promotion du rôle des femmes dans la société au niveau euro-méditerranéen ;
- Être disponible pour participer à toutes les activités (voir le point 4) et à communiquer régulièrement avec les porteurs du projet et les autres organisations bénéficiaires.

6. Eligibilité des pratiques réussies

Pour être éligible, la pratique réussie devra prendre en compte les éléments suivants :

- Couvrir le domaine du plaidoyer et/ou du dialogue politique pour la promotion du rôle des femmes dans la société (voir les définitions dans l'Annexe 1 et les types de pratiques dans l'Annexe 2) ;
- Cibler au moins un des groupes cibles suivants: 1) Les autorités publiques et décideurs politiques au niveau local, régional, national, européen ou euro-méditerranéen; 2) Les médias ; 3) Les professionnels et autres acteurs clés dans le domaine thématique concerné ; 4) Le public général ;
- Être mise en œuvre dans au moins un pays de la région euro-méditerranéenne.

Les pratiques suivantes ne seront pas éligibles :

- Evènements isolés (type conférence, séminaire ou réunion) ;
- Initiatives privées ;
- Initiatives soutenant des partis politiques ;
- Initiatives incluant des aspects de prosélytisme.

7. Envoi d'une pratique réussie

Les organisations intéressées sont invitées à compléter le formulaire de candidature disponible sur www.iemed.org/propositions en anglais, en français ou en arabe, afin de faciliter leur traitement dans les plus brefs délais.

Chaque formulaire de candidature devra correspondre à une pratique réussie et un seul formulaire de candidature par organisation sera accepté.

Les formulaires de candidature doivent :

- Être complets (tous les champs doivent être remplis) ;
- Être envoyés par courrier électronique à euromedwomen@iemed.org avant le 15 avril 2015 ;
- Être accompagnés du CV d'une personne de contact de l'organisation (obligatoire) ainsi que de la documentation complémentaire sur la pratique (facultative).

8. Évaluation des pratiques

Seules les pratiques répondant aux critères d'éligibilité décrits au point 6 seront prises en considération dans l'évaluation des propositions. L'évaluation des propositions s'effectuera sur la base des critères de sélection décrits à l'Annexe 2.

9. Annonce des pratiques sélectionnées

Toutes les organisations ayant envoyé une proposition seront informées du résultat du processus de sélection par courrier électronique. Les organisations sélectionnées devront confirmer par écrit leur intérêt pour participer au projet dans les 15 jours suivant l'annonce de leur sélection, sous peine d'être disqualifiées du processus de sélection. Il est souhaitable de consulter régulièrement le site www.iemed.org/propositions qui fournira des informations sur les avancées du projet.

10. Signature de conventions avec les organisations sélectionnées

Les organisations sélectionnées ayant confirmé leur intérêt pour participer au projet signeront des conventions avec les porteurs du projet, lesquelles détailleront les conditions de leur participation. Ainsi, les organisations devront s'engager à :

- Fournir aux porteurs du projet les informations nécessaires afin de modéliser les pratiques réussies ;
- Participer aux activités du projet décrites au point 4 ;
- Assurer la visibilité des résultats et activités du projet ;
- Remplir les formulaires d'évaluation du projet.

Après la signature des conventions, la liste des organisations sélectionnées sera publiée sur www.iemed.org/propositions et largement diffusée.

11. Protection des données

Cet appel à propositions fera l'objet d'un traitement informatisé. Les réponses au formulaire de candidature sont nécessaires pour l'évaluation des pratiques réussies et elles seront traitées uniquement dans ce but par les porteurs du projet. Les organisations ayant envoyé une proposition de pratique peuvent, sur demande, obtenir leurs données à caractère personnel, les revoir ou les compléter.

ANNEXE 1 DÉFINITIONS

Par ***pratique réussie*** on entend toute initiative (par exemple, une action, une méthode, un projet ou une stratégie) qui a fait ses preuves et a le potentiel d'être transférée d'une zone géographique à une autre³. Une pratique réussie peut ne plus être en fonctionnement ou être en fonctionnement pour un laps de temps indéfini, mais son effet perdure dans le temps.

Par ***plaidoyer*** on entend le processus, basé sur des preuves avérées, consistant à influencer les décideurs politiques, les acteurs clés et l'opinion publique pour soutenir et mettre en œuvre des actions qui contribuent à la réalisation d'une cause. Le plaidoyer est un moyen de susciter un changement dans la gouvernance, les attitudes, le pouvoir, les relations sociales ou les fonctions institutionnelles⁴.

Par ***dialogue politique*** on entend un processus de communication et de négociation ayant pour but d'arriver à un consensus sur des questions complexes. Il implique différents groupes d'intérêt pour discuter d'une question politique sur la base de données comparables et du partage d'expérience.

Par ***promotion du rôle des femmes dans la société*** on entend toute initiative visant à renforcer et/ou augmenter l'égalité entre les hommes et les femmes et à améliorer la situation des femmes dans tous les domaines mentionné lors des Conférences ministérielles de l'Union pour la Méditerranée:

- Un droit de participation à la vie politique, économique, civile et sociale égal pour les femmes et les hommes;
- La lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes et des filles ;
- Un changement d'attitude et de comportement pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes afin de favoriser l'émancipation des femmes⁵.

³ « Good practices in Gender Mainstreaming. Towards Effective Gender Training » disponible sur <http://eige.europa.eu/sites/default/files/Good-Pratiques-in-Gender-Mainstreaming.pdf>

⁴ « Advocacy toolkit. A guide to influencing decisions that improve children's lives » disponible sur http://www.unicef.org/evaluation/files/Advocacy_Toolkit.pdf

⁵ « Conclusions de la 3ème Conférence ministérielle sur le Renforcement du rôle des femmes dans la société, 2013 » disponible sur <http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2013/09/34-13-REV4-FR-Draft-Ministerial-Conclusions-Women.pdf>

ANNEXE 2 TYPES POSSIBLES DE PRATIQUES RÉUSSIES

L'appel à propositions vise à sélectionner des pratiques de plaidoyer et de dialogue politique dans le domaine de la promotion du rôle des femmes dans la société ayant pour effet de :

- Permettre et/ou renforcer le contrôle, l'évaluation des politiques et programmes et la redevabilité grâce à la mise en place de mesures ;
- Augmenter la sensibilisation des autorités publiques et du grand public sur les enjeux de l'égalité entre hommes et femmes et du rôle des femmes dans la société à travers l'élaboration d'études et/ou la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer ;
- Créer des espaces de concertation et de dialogue entre les autorités publiques et les organisations sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques concernant le rôle des femmes dans la société ;
- Augmenter les engagements des autorités publiques en faveur de mesures ou réformes pour concrétiser les engagements pris par un État dans le domaine de la promotion du rôle des femmes dans la société ;
- Développer et renforcer des plateformes de plaidoyer d'organisations impliquant les organisations de base au niveau local ;
- Modifier les processus de prise de décision pour s'assurer que les organisations actives dans le domaine de la promotion du rôle des femmes dans la société sont en mesure de participer et d'influencer les agendas politiques.

D'autres types de pratiques pourront être sélectionnés, sous réserve qu'ils répondent aux objectifs du projet et soient appropriés par rapport aux critères de l'appel à propositions.

ANNEXE 3 CRITÈRES DE SÉLECTION

Qualité de la pratique

a) Efficacité et efficience

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique a été efficace dans l'atteinte des objectifs fixés.

b) Pertinence par rapport au contexte de mise en œuvre

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique a eu un impact significatif dans le domaine traité ;
- La pratique a été adaptée aux besoins du contexte social, économique, culturel et de genre dans lequel elle a été mise en œuvre.

c) Intégration dans le travail de l'organisation

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique n'est pas une activité isolée, mais s'intègre de façon stratégique dans les activités quotidiennes et le travail principal de l'organisation.

d) Durabilité

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique a eu un impact positif tangible sur les groupes cibles ;
- La pratique a eu un impact au niveau politique, légal, social et/ou économique ;
- La pratique a intégré des mesures pour soutenir la continuité de ses effets.
-

Processus de mise en œuvre et transférabilité

a) Eléments d'innovation

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique offre une valeur ajoutée et présente un caractère innovant par rapport à un besoin existant dans le contexte où elle a été mise en œuvre.

b) Impact mesurable

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- La pratique a produit des résultats positifs comme en témoigne l'information quantitative et qualitative disponible ;
- L'organisation a mis en place, dès le départ, des mécanismes de suivi afin d'évaluer et de systématiser le processus de façon appropriée ;
- Les lacunes dans la mise en œuvre de la pratique ont été identifiées, le cas échéant.

c) Potentiel de reproduction et d'expansion

Le(s) élément(s) suivant(s) seront pris en compte :

- Il existe des preuves montrant une reproduction réussie de la pratique dans d'autres domaines thématiques, dans d'autres régions ou avec d'autres groupes cibles ;

- Les facteurs de succès et les contraintes pour reproduire ou étendre cette pratique sont analysés;
- La pratique est susceptible d'avoir des effets multiplicateurs par rapport à l'utilisation ou au transfert des résultats aux niveaux local, régional, national ou euro-méditerranéen.